RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE Arrondissement de Bordeaux

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019. AUTORISATION

Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt, le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.

Présents:

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher M Braun à Mme Alhaitz Mme Dumas à M Mangon M Dubos à M Auffret M Claudin à Mme Picard M Alban à Mme Hanusse Mme Baron à Mme Nardini M Cases à M Guichoux

Absent(s):

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020

Rendue exécutoire le : 13 février 2020

Publiée le : 13 février 2020

Signé: Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019, AUTORISATION

M Jean Louis Roucher, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines présente le rapport suivant.

Les agents qui utilisent leur véhicule personnel à des fins professionnelles peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, soit sur la base des frais réels dûment justifiés, soit de manière forfaitaire.

L'indemnité forfaitaire annuelle est régie par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001. Elle est fixée actuellement, et sous réserve d'une modification réglementaire de son montant, à 210 euros maximum, par arrêté ministériel.

Dans ce cadre, la liste des agents bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire est établie annuellement par l'organe délibérant de la collectivité. Le versement de l'indemnité s'effectue à terme échu au prorata :

- du nombre de mois travaillés au cours de l'année pour la collectivité, sur une fonction ayant nécessité l'utilisation d'un véhicule personnel pour des trajets professionnels occasionnels ;
- et/ou du nombre de jours de travail effectif dans l'année, calculé au premier jour de l'arrêt, à partir du 31^{ème} jour d'absence pour maladie au cours de l'année.

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'octroyer, pour l'année 2019, une indemnité forfaitaire de déplacement aux agents occupant les fonctions définies dans le tableau ci-annexé.

Les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 012 du budget général de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à verser l'indemnité forfaitaire aux agents utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles selon la liste ci-annexée et selon les modalités précitées.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 11 février 2020

pour expédition conforme

Le maire,

Jacques Mangon

POLE	DIRECTION / SERVICE	FONCTION	
HORS POLE	Cabinet du Maire	Assistante de direction	
HORS POLE	Cabinet du Maire	Directeur	
HORS POLE	Cabinet du Maire	Directrice adjointe	
HORS POLE	Communication	Chargée de communication	
HORS POLE	Communication	Graphiste chargée de la création	
HORS POLE	Communication	Directrice	
HORS POLE	Communication	Webmaster	
HORS POLE	Économie Emploi	Directrice	
HORS POLE	Finances	Directrice	
HORS POLE	Informatique et Réseaux	Administrateur systèmes	
HORS POLE	Informatique et Réseaux	Chef de Service	
HORS POLE	Informatique et Réseaux	Référent technique de projets TIC	
HORS POLE	Population et Citoyenneté	Agent d'accueil mairies annexes chargé de la gestion de l'agence postale communale	
HORS POLE	Population et Citoyenneté	Agent référent état civil et cimetières	
HORS POLE	Population et Citoyenneté	Chef de service	
HORS POLE	Ressources Humaines	Adjointe directrice	
HORS POLE	Ressources Humaines	Assistante RH (formation)	
HORS POLE	Ressources Humaines	Directrice	
HORS POLE	Secrétariat Général	Chef de service	
HORS POLE	Urbanisme et action foncière	Directeur	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Animatrice jeunesse	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Chargée animations et actions culturelles	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ		
ROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Directeur Coordinatous incomes at a formation at a formation and the state of the	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Coordinateur jeunesse et prévention de la délinquance	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Référente administrative école de musique et Carré des Jalle	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Référente pédagogique école de musique	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Référente vie associative Adjointe à la directrice, coordinatrice de l'action éducative	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Directeur (rice) de CLAE	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation		
The second secon		Directrice	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Gestionnaire transports scolaires et périscolaires	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Responsable de site scolaire	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Les Médiathèques	Coordinatrice logistique - référente publics seniors	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Les Médiathèques	Coordinatrice Ludo-médiathèque	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Les Médiathèques	Directrice	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Adjointe référente crèche familiale	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Animatrice RAMP	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Directrice	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Éducatrice	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Psychologue	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Référente crèche familiale	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Agent d'accueil et régisseur espace aquatique	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Agent d'accueil et régisseur suppléant espace aquatique	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Agent d'entretien	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Chargé réglementation et sécurité équipements sportifs	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Coordinatrice secteur administratif	
ROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Éducateur sportif	
CHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	-	Responsable développement durable et relations Métropole	
CHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	Cuisine Centrale	Assistante de gestion	
CHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	Cuisine Centrale	Chef de cuisine	
CHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	Cuisine Centrale	Chef de service	



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité: VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_003
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE
	DE DÉPLACEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE
	2019. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de competences des
	communes
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_003-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200211-DG20_003-DE-1-1_0.xml	text/xml	908
nom de original:		《中华》 《李文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·文·
DG20_003.pdf	application/pdf	1028921
nom de métier:		经验证证明
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1028921

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 10h45min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 10h45min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 10h45min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 10h45min50s	Reçu par le MI le 2020-02-13